-----

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union – Discipline – Travail

-----

Déclaration du Ministre de la Promotion des PME à l'occasion de la Journée Internationale des Micros, Petites et Moyennes Entreprises.

Edition 2020

## Mesdames et Messieurs, Chers compatriotes,

Le monde entier commémore ce samedi 27 juin 2020 la Journée Internationale des Micro, Petites et Moyennes Entreprises.

En effet, instaurée par les Nations Unies, le 06 avril 2017 pour marquer l'importance des PME et la diversité des questions liées aux Entreprenants et PME, cette journée célébrée pour la 2ème fois officiellement en Côte d'Ivoire, sous le parrainage de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République et sous la présidence de Son Excellence Monsieur Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, Chef de Gouvernement, sera une occasion pour le Ministère de la Promotion des PME de mettre un accent sur les mesures prises d'une part pour la promotion des PME et d'autre part pour les soutenir en cette période de crise sanitaire.

# Mesdames et Messieurs, Chers Compatriotes,

Dans un monde où la course au bien-être est une problématique majeure, l'amélioration des conditions de vie des populations est une nécessité absolue pour tous les pays.

La quête de ce mieux être ne peut se faire que par le développement économique dont les retombées, en termes de création de richesses, peuvent avoir des impacts positifs sur ces populations.

Dans ce cadre, nul n'ignore le rôle moteur que jouent les Micro, Petites et Moyennes Entreprises dans le système socio-économique par leur aptitude à créer de la richesse et des emplois décents et donc à contribuer au développement et à la réduction de la pauvreté. Elles constituent, de ce fait, une priorité nationale pour tous les Etats.

Le Gouvernement ivoirien l'a si bien compris qu'il a mis le secteur privé et plus particulièrement les PME au cœur de sa politique de croissance économique. Il déploie par conséquent, d'énormes efforts en vue de promouvoir l'Entrepreneuriat et les Petites et Moyennes Entreprises (PME). Dans cette dynamique, le Président de la République a créé, pour la première fois, un Ministère dédié entièrement à la Promotion des PME. Cette volonté politique du gouvernement associe pleinement des acteurs des secteurs Public et Privé.

## Mesdames et Messieurs, Chers Compatriotes,

Je voudrais rappeler que les missions du Ministère de la Promotion des PME se résument en la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de promotion des PME. Cette mise en œuvre se fait sur la base de la loi d'orientation de la Politique Nationale de Promotion des PME et la Stratégique de développement dénommée "Stratégie Phoenix".

La loi d'orientation définit la PME et en détermine les mesures d'aides et de soutiens. Selon cette loi, la PME se définit comme toute entreprise productrice de biens et /ou de service marchands, qui emploie en permanence moins de deux cents (200) personnes et qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excédant pas un milliard de FCFA. Il convient de signaler, cependant, que cette définition va évoluer très prochainement avec la prise en compte de l'entreprenant et des Entreprises de Taille Intermédiaires (ETI).

La "Stratégie Phoenix", quant à elle, fait des recommandations afin de rendre les PME ivoiriennes compétitives en vue d'améliorer leur contribution à l'économie nationale.

En effet, la mise en œuvre de la loi d'orientation et les recommandations de la "Stratégie Phoenix" ont permis de créer un cadre juridique et institutionnel, de mettre en place des mécanismes d'accès aux financements et aux marchés publics et privés ainsi que l'élaboration de programmes de création d'incubateurs et de renforcement de capacités des acteurs des PME.

### Mesdames et Messieurs,

### **Chers Compatriotes,**

Malgré les efforts du gouvernement l'objectif escompté est loin d'être atteint étant donné que les PME sont toujours en proie à des difficultés.

En effet, un diagnostic a permis de relever que cette contreperformance des PME ivoiriennes est liée à des contraintes majeures notamment :

l'accès insuffisant aux financements, l'accès limité aux marchés publics et privés, le climat des affaires globalement difficile, le déficit de capacité technique et managériale de la part des dirigeants et des employés des PME, la culture entrepreneuriale et l'innovation insuffisamment développées et valorisées et, la faiblesse des organisations sectorielles et professionnelles.

Cette situation déjà précaire s'est empirée avec l'avènement de la pandémie à Coronavirus ou COVID-19 et ses conséquences sur l'économie.

Pour faire face à cette crise, le Gouvernement a élaboré un plan de soutien économique, social et humanitaire à l'effet d'aider les PME fortement impactées. Dans ce cadre, des mesures fiscales ont été prises et un Fonds de Soutien aux PME d'un montant de 150 milliards de FCFA a été mis en place.

Les entreprises du secteur informel (FASI), quoi que non formalisées n'ont pas été oubliées. Un fonds spécifique d'appui à ce secteur d'un montant de cent milliards de FCFA a été mis en place. Ce faisant, le gouvernement vise la sauvegarde des emplois et des outils de production de ce secteur, grand pourvoyeur d'emplois.

Je voudrais saisir cette opportunité pour inviter l'ensemble des acteurs du secteur informel à se formaliser gratuitement et en ligne auprès de l'Agence Côte d'Ivoire PME, afin de bénéficier du statut de l'entreprenant et des avantages qui en découlent.

Dans le cadre de la phase transitoire d'opérationnalisation du Fonds de Soutien aux PME, le Ministère de la Promotion des PME, à travers l'Agence Côte d'Ivoire PME, a constaté que les nombreuses PME soumissionnaires audit Fonds n'arrivent pas à aller au terme du processus en raison de leur incapacité à fournir les pièces exigées.

A la date du 25 mai 2020, l'Agence Côte d'Ivoire PME qui assure le Secrétariat Exécutif du Fonds de Soutien aux PME a enregistré vingt-deux mille (22 000) PME dont le désir est d'être éligibles à ce Fonds. Cependant, celles-ci sont incapables de fournir toute la documentation exigée.

Au regard de tout ce qui précède, l'on peut retenir que les difficultés des PME, au-delà d'être financières, sont également structurelles.

En conséquence, et dans le souci de permettre à un plus grand nombre de PME impactées de bénéficier dudit fonds, j'ai sollicité et obtenu l'appui technique des structures d'accompagnement pour les aider d'une part à constituer leur dossier de demande de prêt et d'autre part faire le suivi-évaluation des Fonds qui seront mis à leur disposition.

Par ailleurs, sollicités pour l'abondement du Fonds de Garantie des PME les Partenaires Techniques et Financiers ont marqué leur accord de principe et dans leur désir d'accompagner les PME ivoiriennes en vue d'une meilleure contribution à l'économie nationale, ont exprimé un vif intérêt pour le Fonds de Garantie et ont souhaité l'alignement de sa gouvernance sur les règles internationales. A cet effet, un projet modificatif du Fonds de Garantie est en élaboration.

### Mesdames et Messieurs,

#### **Chers Compatriotes,**

Après avoir passé en revue la politique nationale de promotion des PME et au regard des mesures prises par le Gouvernement ivoirien en faveur des PME, suite à l'avènement de la pandémie de la Covid-19, il est à noter que les PME sont essentielles au développement de la Côte d'Ivoire. Elles jouent un rôle déterminant dans la vivacité de notre économie car elles sont de véritables facteurs de création d'emplois et de richesses.

Ainsi, contribuent-elles à la réduction de la pauvreté. Il n'est donc pas superfétatoire de les soutenir, de renforcer leur résilience afin de favoriser leur relance. C'est à ce prix que les pays africains pourront se prémunir de la forte dépendance de leurs développements basés sur l'agriculture.

C'est ici le lieu d'adresser mes vifs et sincères remerciements aux acteurs et partenaires de l'écosystème des PME pour l'important rôle qu'ils jouent. Je voudrais également les inviter à redoubler d'efforts pour une plus grande compétitivité et à toujours œuvrer en synergie dans les actions de formalisation et de promotion des PME en Côte-d'Ivoire. Leur émergence sera une réalité à ce prix.

Si nous avons pu dire avec notre Premier Président de la République, le Président Félix HOUPHOUËT BOIGNY, que le succès de la Côte-d'Ivoire repose sur l'agriculture, nous pourrons dire avec le Président Alassane OUATTARA que l'émergence de la Côte-d'Ivoire reposera sur un écosystème des PME dynamiques et compétitives. Que Dieu bénisse la Côte-d'Ivoire!

Je vous remercie.